



Paris, le 25 septembre 2009- n°250/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 2 juillet 2009

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS :

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	CHEYNEL Henri	Fédération bancaire française
M.	CONAN Jean	CFE-CGC
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
Mme	DELAIR Joëlle	CFDT
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis
M.	DURAND Denis	CGT
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	PAULY Élisabeth	Représentante du gouverneur de la Banque de France
M.	POUZIN Gilles	CFTC
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	SAINT-SAUVÉUR Hervé	CCI Paris
Mme	TASQUÉ Sophie	CGT-FO
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M.	BÉGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M.	LOLLIVIER Stefan	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee

Invités

Mme	CECI Nila	CDSP
Mme	HERVIANT Julie	CDSP
M.	MINNI Claude	Dares

Excusés :

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	PAILLARD Francis	APCM

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Audition des représentants du Comité de défense de la statistique à propos de la création d'un pôle statistique à Metz	3
II. Information sur la Rencontre "nomenclatures sociales"	8
III. Présentation du mandat du groupe de travail sur le microcrédit	12
IV. Présentation du rapport du groupe de travail « conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique »	13
V. Actualités	16

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, propose de commencer la réunion en laissant la parole aux représentants du Comité de Défense de la Statistique Publique (CDSP) à propos de la création d'un pôle statistique à Metz.

I. **Audition des représentants du Comité de défense de la statistique publique et de l'intersyndicale à propos de la création d'un pôle statistique à Metz**

Déclaration des représentant(e)s CDSP – intersyndicale, Julie HERVIANT, Nila CECI et Claude MINNI

Bonjour,

Nous, c'est-à-dire Nila Ceci (DG-Insee), Claude Minni (Dares) et Julie Herviant (intersyndicale) sommes aujourd'hui les **représentants** du Comité de défense de la statistique publique et de l'intersyndicale de la statistique publique. Ce n'est pas la première fois que nous intervenons au sein du Cnis, mais **c'est la première fois qu'un temps de débat nous est accordé**, ce dont nous vous remercions très sincèrement. En effet, c'est un **signe fort** que le « nouveau » Cnis accepte de nous recevoir, de nous entendre et surtout de dialoguer. Cela ne fait que renforcer notre sentiment que cette instance, si nécessaire à la bonne gouvernance de la statistique publique, est toujours plus **ouverte à la discussion** sur des sujets dont dépend la statistique publique, et c'est une force d'ailleurs reconnue par nos pairs européens.

Comme vous le savez sûrement, **le Président de la République a décidé de délocaliser à Metz** une partie de la statistique publique (direction générale de l'Insee, établissements régionaux, services statistiques des ministères). Cette décision a été prise pendant l'été 2008, sans aucune concertation et en ignorant complètement l'organisation et la dynamique de la statistique publique. **Le rapport** remis en décembre dernier par MM Cotis et Duport sur ce projet **met en garde sur les difficultés et sur les coûts de l'opération**.

Ce projet s'inscrit dans un contexte déjà difficile pour la statistique publique qui doit faire face conjointement à une demande de données et d'études en forte hausse et à une réduction importante de ses effectifs : **950 suppressions de poste sur 5 500 d'ici 2015 à l'Insee**.

La justification principale de cette délocalisation est une volonté d'aménagement du territoire. Or la statistique publique a **déjà**, au fil des trente dernières années, décentralisé des travaux en région et actuellement, les établissements régionaux rassemblent les **2/3 des effectifs pour des travaux à la**

fois spécifiquement locaux mais aussi nationaux. Le projet de délocalisation remettrait en cause cet **équilibre** : certains établissements sont déjà assez petits, et une baisse d'effectifs de 20, 30, 50 personnes impliqueraient l'abandon de nombreux travaux, voire leur **fermeture**. D'ailleurs, la fermeture d'un centre informatique à Aix fait partie du projet. La désorganisation liée à cette délocalisation, conjuguée au contexte évoqué précédemment aura de fait des **conséquences durables sur la qualité et la fiabilité des travaux** de la statistique publique. Une information statistique amoindrie, c'est de fait un déficit d'information pour le débat démocratique.

Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis la remise du rapport en décembre 2008 **le gouvernement s'est refusé à communiquer quelque information que ce soit quant au coût du projet**. Selon nos sources, il dépasserait 200 millions d'euros.

Dans son « **Avis Moyen-terme 2009-2013** » adopté en assemblée plénière en janvier dernier, le Cnis exprimait l'avis transversal n° 1 suivant : *à la suite de la remise du rapport du directeur général de l'Insee et du vice-président du bureau du Cnis portant sur le projet de création d'un pôle statistique à Metz, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Considérant que la période actuelle n'est pas opportune pour engager une telle opération, il sera particulièrement vigilant à ce que la réalisation d'un tel projet n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique. Il pense notamment aux risques de*

perte de compétences susceptible d'être entraînée par l'opération et à **l'affectation de crédits prélevés sur les moyens dont la statistique a impérativement besoin**. Il appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des conditions qui doivent être remplies pour qu'une telle opération puisse réussir.

De récentes rencontres, avec le cabinet de Mme Lagarde ou avec la Direction de l'Insee nous portent à croire que nombre de conditions nécessaires à la réussite de ce projet ne seront pas réunies :

- **pas de rehaussement du plafond d'emploi** dans un contexte déjà difficile ;
- un centre rempli avec les **sortants d'école** d'où les problèmes évidemment de manque de compétences ;
- un ou des **bâtiments en périphérie** au lieu d'un centre unique près de la gare TGV ;
- aucun engagement sur le **reclassement** des personnes non volontaires.

Depuis le début, nous ne cessons d'intervenir à l'extérieur pour dénoncer ce projet :

- au sein du **Cnis** bien entendu ou tout récemment au **Cries** de Midi-Pyrénées le 17 juin ;
- auprès de sociétés savantes telle la **Société française de statistique** ;
- auprès d'**élus** ;

Tous sont convaincus du bien fondé de nos analyses. D'ailleurs début juin, **MM. Mariton, Morel-A-l'Huissier et Muet** cosignaient une lettre à M. Fillon dans laquelle ils lui demandaient de **réexaminer cette opération** du fait des dangers qu'elle faisait peser sur la statistique publique. Ces trois députés, vous le savez sans doute, connaissent plutôt bien la statistique publique puisqu'ils sont respectivement : rapporteur de la mission d'information commune sur la mesure des grandes données économiques, rapporteur spécial pour la commission des finances des crédits de la mission pilotage de l'économie et président de la mission d'information commune sur la mesure des grandes données économiques. De plus, **les deux premiers appartiennent à la majorité parlementaire actuelle**, ce qui permet d'écarter toute interprétation partisane de leur action.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la volonté de vouloir réaliser un **projet unanimement considéré comme dangereux** pour la statistique publique et **coûteux** dans un contexte difficile, que l'on pense au contexte général avec une économie en récession ou à celui, particulier, de la statistique publique avec une forte réduction de ses effectifs d'ici 2015. D'autant plus que la statistique publique a de nombreux défis à relever dans les années à venir comme cela a été développé lors des travaux du moyen-terme du Cnis. La statistique publique doit donc faire face à **une équation insoluble : des moyens en baisse, une demande en hausse et une délocalisation qui nuit à son organisation**. Le constat est simple : nous allons vers un **démantèlement** progressif de la statistique publique. Que ce démantèlement soit le fruit d'une volonté délibérée, ce que les **remises en cause récentes** de travaux de la statistique publique par le pouvoir politique peuvent laisser penser, ou le résultat d'une réforme générale des services publics, les conséquences seront les mêmes : une statistique publique affaiblie, incapable de remplir ses missions de service public pourtant indispensables au débat démocratique.

Il est souhaitable que le bureau du Cnis apporte sa contribution à un examen « distancié » et raisonnable d'un dossier déjà bancal au départ (nous vous renvoyons ici aux formulations de la lettre introductive du rapport Cotis-Duport) et dont l'évolution va dans le mauvais sens, au fur et à mesure qu'il se concrétise, malgré l'absence de toute décision formelle.

Le Cnis est porteur des besoins et des attentes de la société en matière d'information économique et sociale, vus sous l'angle des organisations qu'ils représentent, mais aussi selon l'intérêt général. **De ce fait son avis est des plus importants.**

Le CDSP et l'intersyndicale feraient volontiers leurs **propos de M. Duport lors de l'Assemblée plénière du Cnis le 23 janvier 2009 « il est toujours possible de demander le retrait d'un projet »** (page 18 du CR) et ils expriment le **souhait très vif que cette demande soit faite par le bureau du Cnis** au terme du débat de ce point de l'ordre du jour !

Nous vous remercions !

Débat :

Jean-Pierre DUPORT, président du Cnis, redit qu'il a souhaité que les représentants du CDSP puissent s'exprimer devant le nouveau bureau du Cnis comme il l'avait été précédemment. Il précise néanmoins que le Cnis ne constitue pas une instance de décision de l'Insee et ne saurait interférer **dans les décisions**. Le Cnis se doit d'entendre le point de vue du CDSP car ce qui concerne le bon fonctionnement de l'appareil statistique préoccupe le Cnis qui a en charge de faire l'interface entre utilisateurs et producteurs de la statistique publique. Il souhaite que le débat reste dans les limites qu'il vient de poser et exclut la possibilité de débattre d'une position gouvernementale ni des mesures d'accompagnement qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement et du Directeur général de l'Insee. Il rappelle que sa position reste celle défendue dans le rapport qu'il a remis avec Jean-Philippe Cotis.

Denis DURAND considère que les intervenants ne demandent pas au Bureau du Cnis d'interférer dans les processus de décisions. Il estime que le Cnis et son Bureau ont un intérêt pour agir puisque l'avis adopté sur le moyen terme comporte des prises de positions non ambiguës, les conditions dans lesquelles ces demandes feront l'objet d'une réponse nous intéressent en particulier quand il considère que *la période actuelle n'est pas opportune pour une opération de délocalisation*. Compte tenu des débats dont fait actuellement l'objet la statistique publique, un facteur supplémentaire de déstabilisation n'est pas bienvenu. Il ajoute que la CGT est préoccupée par toute une série d'éléments qui ne contribuent pas à l'amélioration de la capacité de réponse du SSP à la demande sociale : la délocalisation à Metz, les restructurations de services statistiques ministériels, surtout dans un contexte de réduction des effectifs de l'Insee et du système de statistique public dans son ensemble. Il regrette que la délocalisation participe à l'affaiblissement de la tradition française de l'étroite relation entre les activités d'étude et les activités purement statistiques. Il indique que la CGT soutient sans réserve la requête du CDSP, pour que le Bureau du Cnis demande que la décision de la délocalisation d'une partie du service statistique public à Metz soit reconsidérée.

Benoît ROBIN remercie les intervenants de leur présentation qui fait apparaître plusieurs de leurs préoccupations. Il se réjouit que les membres du Bureau du Cnis soient interpellés dans un souci constructif sur des questions de qualité, de fiabilité de l'appareil statistique public et de son rôle dans l'ensemble du système, au moment où les instances du Cnis viennent d'être renouvelées.

Il considère que le Cnis est confronté à une difficulté semblable à celle touchant à l'indice des prix : un indice ressenti d'une part, et des faits d'une autre part. Il espère être rassuré rapidement compte tenu des multiples démarches engagées. La question des conditions et des moyens reste une des préoccupations centrales.

Roxanne SILBERMAN en tant que représentante du monde de la recherche exprime des inquiétudes, moins sur la délocalisation pour elle-même que sur ses conséquences dans un contexte de surcroît de réductions d'effectifs. Les craintes des chercheurs portent en particulier sur la disparition probable d'un certain nombre d'enquêtes et sur les retombées de la restructuration générale des SSM. Elle s'interroge sur les conséquences sur l'appareil statistique et la qualité des travaux. Elle rappelle à cet égard la délocalisation de l'Office national de la statistique (ONS) en Grande-Bretagne avec, aux dires des chercheurs une incidence forte sur la qualité d'un certain nombre de produits statistiques.

Patricia FERRAND rappelle que la CFDT est défavorable au projet, jugé inopportun dans le contexte, non pas que le principe de déconcentration des services publics soit récusable en soi, mais parce que c'est à un moment où la statistique publique est mise à mal. La confédération reconnaît néanmoins les propositions de cohérence du projet offertes par le rapport Cotis-Duport. Elle estime que les inquiétudes du personnel sont légitimes et qu'elles interpellent le Cnis sur les conséquences éventuelles d'un tel projet sur le système de statistique public et son avenir. Au-delà des ressources financières qui sont à mobiliser, le risque est grand de perte des compétences. Patricia Ferrand s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de l'avis transversal n°1 du Cnis qui prenait un engagement, et souhaiterait l'organisation d'un grand débat public.

Gilles POUZIN indique que la CFTC se déclare solidaire de l'intersyndicale et soutient les revendications. Pour compléter les propos des représentants des autres confédérations, il rappelle la tradition du dialogue et de concertation défendue par la CFTC. Si ce projet devait aboutir, il serait toujours préférable qu'il y ait une phase de concertation, qui semble avoir été oubliée depuis le départ.

François VINCENT rappelle l'appartenance de la CFE-CGC à la l'intersyndicale. Il souhaite poser une question relative à l'articulation entre la RGPP et la restructuration. Il s'interroge sur l'avenir de la statistique publique et les contraintes qui demeurent. Il note que la décision relative à la décentralisation à Metz a été prise avant la création de l'Autorité de la statistique publique. Il se demande si l'Autorité de la statistique publique donnera un avis qui permettrait d'examiner les conséquences de ce projet sur les demandes des utilisateurs.

Jean-Pierre DUPORT réaffirme tout d'abord la responsabilité du Cnis dans le cadre de sa mission d'articulation entre les utilisateurs et les producteurs de l'appareil statistique. Il est de son devoir de s'interroger sur l'adéquation entre les moyens et les priorités du service statistique public et ce que le Cnis définit. Cela le conduit à considérer que cette mission peut amener le Cnis à définir des priorités négatives.

Par ailleurs, il annonce qu'il ne proposera pas le vote d'une quelconque motion puisqu'un avis a été voté. Il n'écarte pas la possibilité de faire un avis intégré dans l'avis 2010 sachant que l'avis transversal 2009 comporte des positions claires. Les sujets ne sont pas systématiquement rediscutés, puisque cela placerait le Cnis dans une situation d'interférence avec les instances de concertation de l'Insee.

Enfin, il considère que la délocalisation n'entre pas dans les missions de l'Autorité de la statistique, dont la principale mission consiste à veiller à l'indépendance de l'appareil statistique. Des échanges auront lieu entre l'Autorité et le Cnis puisque Jean-Pierre DUPORT viendra présenter à l'Autorité le rapport d'activité du Cnis chaque année. Il rappelle qu'il était important que les représentants du CDSP puissent présenter leurs préoccupations devant le nouveau Bureau du Cnis, même s'ils ne seront pas invités à chaque réunion.

Le Cnis a donné un avis sur le moyen terme et fera le point lors de la remise de son avis en 2010.

Jean-Philippe COTIS rappelle que ce projet ne découle pas d'un choix spontané de la Direction de l'Insee. Il intervient dans un contexte difficile, notamment dans le cadre de la RGPP où un départ à la retraite sur deux n'est pas remplacé. La décision a été prise par le Gouvernement. Le projet adopté à la suite du rapport Duport-Cotis est sans commune mesure avec le projet initial qui aurait eu des conséquences très différentes. Pour ce qui est de la gestion des effectifs, un engagement devrait être pris par le ministère pour que les départs à Metz se fassent sur la base du volontariat, les autres agents continueront à travailler au sein de la statistique publique avec le support budgétaire approprié. C'est un engagement de résultats. Tout est fait pour gérer ce projet le mieux possible, c'est-à-dire sans affecter la capacité de production de la statistique publique, notamment en conservant une certaine souplesse dans la gestion des effectifs pour accompagner cette délocalisation.

Il considère que le cas de l'ONS n'est pas comparable : toute la statistique londonienne a été délocalisée au Pays de Galles. L'échelle du projet français n'est pas d'une si grande ampleur : le transfert de 500 personnes localisées sur l'ensemble du territoire vers Metz. La combinaison de cette opération et de la RGPP préoccupe toutefois la Direction de l'Insee. Jean-Philippe COTIS est conscient du fait qu'il s'agit d'un défi, alors que la demande sociale de statistiques ne faiblit pas.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'en tant qu'ancien délégué à l'aménagement du territoire, il ne peut pas considérer que l'appareil public ne peut fonctionner qu'à Paris. Il a ainsi participé en son temps à la délocalisation du service statistique de l'industrie à Caen.

Il remarque que les ministres pensent immédiatement au service statistique lorsqu'on leur demande quels secteurs pourraient être délocalisés. Ce qui doit interroger le Cnis collectivement, les chercheurs, les organisations syndicales, et l'Insee. On ne peut pas uniquement considérer que les

gens se trompent. Comme l'a suggéré Patricia Ferrand, il pense qu'il est important d'organiser un débat public autour de la statistique.

La remise en cause de l'indice des prix révèle un certain nombre d'interrogations. Jean-Pierre Duport consultera Mme Lagarde pour discuter des modalités d'un tel débat. Il considère que la société doit être convaincue de l'importance de disposer d'un appareil statistique solide mais aussi consciente de la qualité du travail qu'il produit. L'opportunité d'organiser un débat public doit être étudiée. Ce projet avait d'ailleurs été évoqué lors du programme de moyen terme.

Jean-Philippe COTIS attire l'attention sur le fait que la statistique est l'objet de critiques mais aussi d'attentes. Sur un sujet d'actualité comme le partage des revenus et de la valeur ajoutée, l'institution a remis un rapport bien reçu par la société française ce qui démontre les attentes potentielles et prouve que la statistique publique garde un crédit dans l'opinion publique. Il n'y a pas de situation de divorce avec la société civile.

Denis DURAND reconnaît qu'entendre, au cours d'un débat au sein du Cnis, l'autorité qu'a mis Jean-Pierre Duport à l'appui de l'argument en faveur du principe même de la décentralisation de l'administration fait partie des éléments qu'il prend très au sérieux. D'après les déclarations des représentants du CDSP et ce que les membres du bureau ont appris au fil du déroulement de l'opération, il apparaît que sous l'apparence d'une opération de décentralisation, ce projet de délocalisation, pourrait finalement avoir une incidence négative sur la présence du système de statistique publique sur l'ensemble du territoire. Il fait remarquer qu'il n'avait pas osé le dire aussi clairement au début mais qu'il se sent encore plus fondé à le réaffirmer en ce jour. Par ailleurs, Denis DURAND revient sur l'importance du débat public sur la question de la statistique dans la société française. Il note à ce propos le caractère extrêmement limité de la sollicitation d'un débat public sur les travaux de la commission Stiglitz. Dans ce contexte, il est important de s'assurer que le Cnis exerce bien toutes ses prérogatives. Il se réjouit de l'initiative prise pour renforcer les liens entre le Cnis et le Conseil économique, social et environnemental. Il accorde une importance particulière à la mise au point sur le rôle de l'Autorité de la statistique publique. Il saisit l'occasion pour souligner que s'il ne revient pas au Cnis de gérer la statistique publique, ce n'est pas non plus la fonction de l'Autorité statistique. Il regrette que le Cnis n'accentue pas sa prise de position comme le demande le CDSP.

Julie HERVIANT réitère ses remerciements au bureau du Cnis pour avoir accueilli les représentants du CDSP. Elle se déclare satisfaite que le Cnis réaffirme la possibilité de réaliser un suivi sur l'avis qui a été émis et que l'idée d'un débat large soit retenue. Elle observe que la communauté des statisticiens n'est pas repliée sur elle-même mais doit répondre à une demande sociale large et consensuelle. Cependant c'est actuellement que les débats budgétaires ont lieu et les décisions sont prises. Julie HERVIANT ne souhaite pas accentuer les désaccords que le CDSP a avec la Direction de l'Insee. Elle note que le fait que cette décision ne soit pas partagée à de nombreux niveaux, notamment gouvernemental et parlementaire, montre qu'il y a une prise de conscience sur les dégâts que ce projet provoquerait et prouve l'urgence qu'il y a à intervenir dès maintenant. Le CDSP continuera d'agir en sorte que les mauvaises décisions ne soient pas prises.

Jean-Pierre DUPORT fait observer que chacun joue son rôle. Il estime que le directeur général de l'Insee a obtenu des avancées dans le sens de ce que souhaitait le bureau du Cnis. Il remercie les représentants du CDSP de leur intervention.

Les représentants du CDSP quittent la salle.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que le Cnis est un peu le Conseil économique et social de la statistique publique. Conformément à ce qu'il avait dit lors de la précédente réunion du bureau, il souhaite que le Cnis puisse dialoguer avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Il annonce qu'il présentera le programme de moyen terme approuvé lors de l'assemblée générale au cours de la réunion plénière du Conseil économique, social et environnemental qui aura lieu le 23 septembre après-midi. Il invite toute personne intéressée pour assister à cette réunion à le contacter.

Le Conseil économique, social et environnemental a approuvé un avis sur le rapport de Philippe Le Clézio, membre du Conseil économique, social et environnemental, rédigé suite à une saisine gouvernementale émanant du Premier Ministre qui portait sur l'appréciation par le Conseil économique, social et environnemental sur l'empreinte écologique. L'avis approuvé à l'unanimité prévoit l'instauration d'un dialogue entre les commissions compétentes du Cnis et le Conseil économique, social et environnemental. Jean-Pierre Duport invite les membres du bureau à étudier le rapport de Philippe **Le Clézio**, en vue de définir les modalités du travail en particulier avec la commission « développement durable » puisque le Conseil économique, social et environnemental souhaite donner son avis sur les meilleurs indicateurs d'un développement durable autrement que par éléments pris en compte dans le PIB. La commission « développement durable » du Cnis examinera les indicateurs qu'il faudra mettre en place et le Conseil économique, social et environnemental donnera son avis. Le Cnis et le Conseil économique, social et environnemental seront ainsi chacun dans leur rôle.

II. Information sur la Rencontre nomenclatures sociales, Stéfán LOLLIVIER

Stéfán LOLLIVIER rappelle que le Cnis s'est toujours intéressé de près aux nomenclatures sociales et socioprofessionnelles. Plusieurs avis du Cnis ont sollicité la mise en place de débats autour de ces questions. La période a été jugée propice pour l'organisation d'une telle réunion.

Contexte :

Il rappelle les éléments de contexte : la France a la particularité de disposer d'une nomenclature sociale (CS) et d'une nomenclature des professions (PCS) articulées l'une par rapport à l'autre. La seconde originalité réside dans le fait que les conventions collectives ont servi de squelette à la nomenclature des professions. Le contexte international s'est modifié ces derniers temps sur deux plans.

Il existe une **nomenclature internationale des professions** dénommée « classification internationale type des professions » (CITP ou Isco en anglais) et qui s'est fortement diffusée dans le système statistique public notamment en France. Le Bureau International du Travail (BIT) est responsable de cette nomenclature mais Eurostat l'a adoptée telle quelle comme nomenclature des professions au niveau européen. Cette classification a été remise à jour en 2008 par le Bureau International du Travail et elle est codifiable dans les différents pays. La plupart des pays utilisent la nomenclature CITP-Isco. En Europe, seuls la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse disposent d'une nomenclature spécifique des professions. La CITP diffère dans sa logique de celle des « professions et catégories sociales » (PCS) françaises qui s'appuient sur les conventions collectives et sur le statut : indépendant/salarié, public/privé. Ces concepts n'existent pas tels quels à

l'étranger. La nomenclature internationale met plutôt en avant les structurations des catégories au travers de concepts qui n'ont pas d'équivalent en français (par exemple managers supervisors...) ce qui complexifie les mises en correspondance. Une rénovation de la nomenclature PCS française, qui date du début des années 1980, a été réalisée en 2003 mais devra être relancée en profondeur quel que soit l'état de la nomenclature internationale.

Il aborde le cas de la **nomenclature de stratification sociale**, identifiée en France par les deux premiers chiffres de la PCS. Eurostat réfléchit sur la mise au point d'une nomenclature socio-économique européenne qui aurait vocation à être une variable de stratification principale. Dans ce contexte, des travaux ont été lancés à partir de 2006 par des équipes britanniques pour aboutir à un projet baptisé ESeC (pour European Socio-economic Classification). Ce prototype de nomenclature a reçu un accueil inégal. La France et d'autres partenaires ont obtenu d'Eurostat de relancer un appel

d'offre pour évaluer cette nomenclature et la possibilité de l'implémentation de la CITP. La France, qui a participé au consortium, remettra ses conclusions à Eurostat en septembre 2009.

Présentation de la journée :

Stéfan LOLLIVIER explique que cette journée du Cnis répond à une demande forte et récurrente du Conseil. Elle comprend une forte composante internationale et qu'elle est articulée autour de trois tables rondes. Elle débutera par un accueil de Jean-Pierre Duport et d'une introduction de Michel Glaude, directeur de la qualité, de la méthodologie et des systèmes d'information à Eurostat.

- La première table ronde sera consacrée à la classification internationale des professions, avec une présentation des travaux sur la difficulté à codifier et harmoniser y compris au niveau européen les nouveaux concepts de dirigeants, managers, chefs d'équipes, etc. Ces concepts doivent être bien précisés pour faire l'objet de consignes harmonisées de codification afin que cette nomenclature internationale permette de réaliser des comparaisons pertinentes. Une discussion sera introduite par un chercheur de l'Université de Mannheim.
- La deuxième table ronde sera consacrée au projet européen de classification socio-économique (ESeC) avec présentation du projet et des réflexions d'intervenants suédois puis grecs sur la vision européenne du prototype anglais, suivies d'une discussion *a priori* introduite par un représentant de la Confédération européenne des syndicats.
- L'après-midi, la dernière table ronde, que Stéfan Lollivier propose d'introduire, est consacrée au point de vue français sur la nomenclature sociale européenne. Les travaux français sur les aménagements de cette nomenclature seront présentés par l'Insee et la Dares. Une longue séance de débat animée par Michel Gollac, directeur du laboratoire de sociologie quantitative au Crest, permettra de recueillir les divers avis sur les aménagements proposés. Stéfan Lollivier rappelle qu'il a semblé propice à l'Insee d'organiser cette rencontre à cette époque sachant que l'Institut remettra son rapport à Eurostat à la fin du mois de septembre.

Débat :

Jean-Pierre DUPORT remarque que la connotation donnée à ce programme, y compris par le préambule, donne le sentiment d'une discussion entre techniciens. S'il s'agit d'un dialogue dans lequel le point de vue des utilisateurs sera donné, il estime qu'il serait bon de faire s'exprimer plus largement les utilisateurs de la nomenclature. Il rappelle que le sujet des nomenclatures n'est pas un problème anodin du point de vue des entreprises, des syndicats et des chercheurs. Il souhaite que le programme soit revu dans ce sens.

Stéfan LOLLIVIER rappelle que la demande du Cnis comprenait deux aspects : l'information et l'expression. À cet égard, la matinée répond à la demande d'information. La mise en place de la CIP n'appelle pas l'expression de nombreux points de vue puisque les premières consignes sont déjà données par le BIT et Eurostat. La seconde table ronde a une visée informative car elle présente des témoignages d'utilisateurs étrangers. En revanche, l'après-midi comporte des sujets importants de débat. Il faut déjà savoir si on souhaite insister auprès de nos partenaires européens sur la nécessité d'une nomenclature européenne. Par ailleurs, il faut discuter dans quel sens les utilisateurs français souhaitent intervenir pour la faire évoluer. L'après-midi est donc consacrée au dialogue.

Jean-Pierre DUPORT appelle à une formalisation un peu différente de la démarche. Il suggère que l'après-midi permette l'intervention de personnes avant le débat avec la salle, pour qu'elles puissent être porteur d'un certain nombre de messages. Il sollicite les membres du bureau pour communiquer les noms d'invités susceptibles de jouer ce rôle.

Roxanne SILBERMAN regrette que ce débat vienne si tard au CNIS alors que cette réflexion est lancée depuis plusieurs années. Cette rencontre est organisée après nombre de travaux et de débats sur le projet de classification ESeC. Elle souligne la position française le plus souvent réactive, qu'il s'agisse des statisticiens publics comme des chercheurs, qui tranche avec celle d'autres pays comme le Royaume-Uni qui a été très « proactif » à ce sujet. Elle invite à adopter une démarche de proposition et non de réaction et ce de façon générale en ce qui concerne l'ensemble de la statistique européenne. Elle souligne aussi qu'il serait intéressant d'ouvrir cette rencontre au CNIS sur d'autres

acteurs concernés tant en France que dans d'autres pays européens que les statisticiens et les chercheurs.. Elle se réjouit à cet égard de l'invitation d'un représentant de la Confédération européenne des syndicats.

Henri CHEYNEL souligne le caractère pertinent de cette Rencontre et confirme que la question des nomenclatures sociales, loin d'être marginale, est décisive. La Commission européenne a commandité quatorze études métiers pour identifier les métiers émergents. La Fédération bancaire française (FBF) a participé à l'étude sur les métiers de la banque. Les nomenclatures CIP-ISCO, même si elles sont parallèles aux classifications françaises, existent et vivent. Ces études montrent par exemple que les Allemands classent 3 % de leurs effectifs en encadrement moyen et supérieur alors que les Français y intègrent 27 % de leurs effectifs. Cela prouve que l'alimentation des statistiques est extrêmement différente d'un pays à l'autre. Ces nomenclatures sont essentielles pour effectuer des comparaisons internationales et de voir comment évolue le système productif. Cela n'est pas possible avec les outils actuels. Dans la continuité des propos de Mme Silberman, Henri Cheynel note que l'enjeu est de savoir quelle est la marge de manœuvre du Cnis sur les outils européens et internationaux. Il rappelle le cas des nomenclatures d'activité, qui, pour la banque, présentaient un intérêt conceptuel mais s'avéraient aberrantes sur le plan de leur présentation du monde bancaire. Quand la FBF a émis ses remarques, on lui a répondu que cette décision était prise au niveau européen et à l'ONU pour une durée de dix ans. Henri Cheynel souhaiterait être tenu au courant des grands tournants internationaux. Cela permettrait d'intervenir avant que les décisions soient prises et éviterait le risque de se retrouver avec des nomenclatures inutiles ou ne correspondant pas aux besoins.

Hervé SAINT-SAUVEUR demande ce que le Cnis attend de cette Rencontre et quel est le public visé. Il souhaite savoir si le dialogue s'inscrit dans un sens descendant, c'est-à-dire de l'Europe vers la France, ou s'il s'agit de faire remonter vers les responsables européens la position hexagonale.

Denis DURAND relie la question des nomenclatures à différents enjeux économiques et sociaux et soutient l'initiative de cette Rencontre. Il reprend l'historique de ce dossier au niveau du Cnis. Lors de la présentation du projet ESeC deux ans auparavant, les Anglais avaient un projet qu'ils souhaitaient mettre en œuvre à tout prix. Il estime que deux ans après, la situation se révèle beaucoup plus compliquée. Denis Durand considère qu'une fenêtre d'influence s'ouvre. La question consiste à identifier les points sur lesquels il existe encore une capacité d'agir. Cette possibilité suppose que les différents acteurs sociaux soient capables d'élaborer des propositions, individuellement ou en concertation. Des difficultés intrinsèques perdurent dans l'harmonisation des nomenclatures, surtout dans un contexte international. Le fait qu'il existe des normes internationales ou européennes n'interdit pas à la société française de disposer d'outils spécifiques, qui correspondent à une tradition ou à des pratiques sociales. Par exemple, la classification des PCS a prouvé qu'elle peut servir à des travaux intéressants puisque l'Insee a été capable de publier des études fondées sur les comptes nationaux par catégories socioprofessionnelles. Cette expérience mérite d'être prise en compte. Comme l'a souvent rappelé le Cnis, il est nécessaire de pouvoir intervenir suffisamment en amont dans les discussions et débats théoriques sur des questions structurantes telles que les nomenclatures pour faire prévaloir les points de vue des acteurs de la statistique en France au moment où les décisions sont prises. À cet égard, un point mériterait d'être précisé : il existe au niveau européen un dispositif institutionnel de gouvernance qui ressemble au système français, avec une autorité représentée par

Monsieur Charpin pour la France et une autorité consultative qui a une fonction analogue à celle du Cnis. Denis Durand considère que la Confédération européenne des syndicats constitue un interlocuteur évident sachant qu'elle est représentée au niveau européen. Il appelle par ailleurs à une réflexion sur une organisation du travail incluant une concertation plus directe que par le passé entre cet organisme et le Cnis.

Jean CONAN confirme l'importance d'une telle Rencontre. La question des nomenclatures est sensible puisque dans le cadre de la représentation de l'encadrement en France et des managers en Europe, la CFE-CGC a eu à réfléchir sur la jonction entre ces réalités qui ne sont pas désignées de la même façon dans la plupart des pays européens, dont la France. François Vincent, président de la

fédération européenne des cadres de la chimie connaît bien cette problématique. La CFE-CGC est extrêmement intéressée par la discussion. Au cas où le Cnis souhaite faire appel à des intervenants européens, Jean Conan se dit prêt à communiquer plusieurs noms de membres de la Confédération européenne des cadres qui travaille conjointement avec la Confédération européenne des syndicats. Sa spécificité de représentation des cadres l'a conduit à réfléchir au positionnement des cadres dirigeants et les managers en Allemagne et en France.

Benoît ROBIN estime que si le Cnis veut jouer pleinement son rôle sur cette nouvelle classification socio-économique, il est souhaitable de savoir quels sont les éléments en jeu et selon quel calendrier. Telle que la réunion est présentée, Benoît ROBIN a le sentiment qu'elle est réservée à des techniciens et voit mal, en tant qu'utilisateur et responsable syndical, ce qu'il peut apporter. Il se demande s'il est opportun d'aboutir à une prise de position ou simplement une expression à l'issue de la Rencontre. La commission *ad hoc* du Cnis permettrait de revenir sur les sujets ultérieurement.

Stéfan LOLLIVIER rappelle que la CIP-Isco a été révisé l'année dernière sans que les statisticiens n'aient eu l'opportunité d'intervenir. Le BIT s'est adressé à l'ANPE, comme correspondant français et l'ANPE n'a pas eu l'occasion d'intervenir pour faire valoir le point de vue de la statistique publique. L'Insee et la Dares n'ont pu rectifier les choses que très tardivement. En revanche, il y a une marge d'intervention sur la façon de codifier la CIP-Isco en Europe, de façon à éviter les problèmes notamment sur l'encadrement supérieur. Il réaffirme la nécessité d'expliquer à Eurostat qu'il est de son devoir d'élaborer un guide de codification permettant d'établir des données comparables en Europe. La nomenclature ne peut plus être modifiée puisqu'elle a été adoptée l'année dernière, mais il existe une marge de manœuvre sur sa codification.

Sur la nomenclature de stratification sociologique, il souligne le besoin de savoir s'il est judicieux d'essayer de convaincre Eurostat et les autres instituts nationaux de statistique. Les Français sont les seuls à la défendre en tant qu'institut de statistique. Il fait remarquer que beaucoup de ses collègues considèrent que cet outil est une nomenclature pour chercheurs même si elle s'adresse à la société civile. Il redit tout l'intérêt qu'il trouve pour la statistique publique à l'existence d'une nomenclature de stratification sociale. Il assure que l'objectif de la Rencontre prévue n'est pas d'aboutir à une prise de position signée à l'issue de la journée mais de discuter en vue de recueillir les différentes positions et de prolonger ensuite. Il se déclare ouvert à l'intervention d'orateurs non issus du milieu statistique et invite les personnes intéressées à lui transmettre leurs propositions.

Il rappelle en conclusion qu'il a affirmé lors de la dernière formation statistique sociale du Cnis que la nomenclature des PCS serait conservée pour un usage interne et serait articulée de préférence avec une nomenclature internationale.

Jean-Pierre DUPORT a bien compris que cette Rencontre vise à soumettre à la discussion des utilisateurs français les recommandations sur le projet de nomenclatures que l'Insee et la Dares remettront fin septembre. La Rencontre doit donc se tenir le 14 septembre mais souhaite un changement de style afin de se conformer à la démarche des Rencontres du Cnis. Il s'associe aux remarques exprimées par les membres du bureau : une nomenclature est représentative d'une société. Eurostat doit avoir le sentiment qu'il y a un soutien social. L'organisation de la journée doit permettre l'expression des forces sociales. Jean-Pierre Duport demande à Stéfan Lollivier de se mettre en contact avec les membres du bureau du Cnis afin qu'ils lui transmettent des noms d'intervenants potentiels et vérifier si certaines personnes souhaitent s'exprimer.

Les nomenclatures sont un enjeu de société et d'organisation économique. Si la France ne fait pas valoir son point de vue, le modèle anglo-saxon de définition et d'organisation se mettra en place. Il s'agit d'une étape vers une uniformisation des modèles d'organisation et cela constitue un enjeu important pour le Cnis. Cette participation donnera de la force au point de vue français : l'ensemble des organisations syndicales et patronales défendent une position sur ce sujet. Il demande que les personnes identifiées puissent être intégrées au panel des interventions de l'après-midi ce qui permettra d'attirer de nombreux participants.

Roxanne SILBERMAN considère qu'il est de la plus haute importance d'intervenir auprès d'Eurostat pour que l'on puisse lorsque l'on utilise les enquêtes harmonisées au niveau européen

disposer de la nomenclature initiale de chaque pays de façon à ce que l'on puisse voir comment l'harmonisation a été élaborée.

Jean-Pierre DUPORT ajoute qu'il serait souhaitable de prévoir un exposé par un membre d'une cellule spécialisée dans la veille internationale au sein de l'Insee. Il retient la suggestion de nouer un contact avec le Cnis européen.

III. Présentation du mandat du groupe de travail sur le microcrédit, Elisabeth PAULY

Elisabeth PAULY rappelle l'intérêt évident de travailler sur le microcrédit, compte tenu de la montée en régime de cette activité en liaison avec les conséquences économiques de la crise financière et celles attendues de la promulgation du statut d'auto-entrepreneur qui va vraisemblablement favoriser la création de micro-entreprises. Le projet de mandat privilégie l'angle du microcrédit et le financement des micro-entreprises. L'activité de microcrédit est réalisée par le secteur bancaire et des associations. Sur ce domaine, les outils statistiques qui permettent de la cerner ne sont pas encore efficaces et efficaces en dépit de la création de l'Observatoire du microcrédit par la Banque de France qui vient de remettre son premier rapport, qui donne des informations sur les encours actuels du microcrédit. Les objectifs du groupe de travail sont axés sur deux problématiques. Le recensement du microcrédit commencera par l'élaboration d'une définition claire et précise du concept de microcrédit. Pour approfondir cette méthodologie, il faudra s'entendre sur les informations statistiques nécessaires en matière de flux, de répartition par tranche et d'existence de garanties. Suite à un accord sur ces nomenclatures, la réflexion portera sur la façon d'élargir le champ d'étude des crédits, au-delà de ceux accordés par les banques, en intégrant ceux consentis par les associations, les caisses d'allocation familiales et les collectivités territoriales. Le deuxième grand axe vise à mieux connaître les micro-entreprises et notamment les auto-entrepreneurs. L'Insee se chargerait de cibler les efforts sur les mises à disposition d'information démographique et sociale sur les auto-entrepreneurs et d'assurer potentiellement le suivi de la démographie des micro-entreprises sur lesquelles certaines données sont déjà disponibles, notamment via l'association pour le droit à l'initiative économique. L'objectif est d'aboutir à un dispositif qui permette d'appréhender globalement le microcrédit en particulier dans sa composante professionnelle. Pour se faire, il est proposé que le groupe de travail rassemble des représentants des institutions et administrations économiques, des milieux bancaires, des réseaux associatifs et des collectivités territoriales. Sa présidence serait assurée par Pierre Valentin, Directeur général délégué du Crédit coopératif. Les rapporteurs du groupe de travail seraient un représentant de l'Insee et un représentant de la Banque de France.

Débat :

Patrick DUCHATEAU se félicite de cette initiative qui contribue à apporter un éclaircissement statistique dans ce domaine qui reste flou à ce jour.

Benoît ROBIN rappelle qu'il est souhaitable de mieux cerner les contours et les conditions dans lesquelles ces opérations de microcrédit se réalisent. Il fait remarquer que ce groupe de travail sera confronté à une question originale par rapport à d'autres groupes de travail du Cnis : les difficultés de collecter, traiter et de regrouper des données publiques d'une part et privées d'autre part.

Roxanne SILBERMAN souligne l'existence d'une initiative européenne, mentionnée au second paragraphe. Elle s'étonne que les mandats n'incluent pas systématiquement l'objectif d'étudier les méthodes de travail des pays voisins.

Jean-Pierre DUPORT propose de corriger le projet de mandat en insistant sur la nécessité d'avoir un regard européen et se déclare favorable à la nomination de Pierre Valentin en tant que président du groupe de travail.

Sous réserve de la correction susmentionnée, le projet de mandat est approuvé.

IV. Présentation du rapport du groupe de travail « conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique », Jean-Marc BÉGUIN

Jean-Pierre DUPORT regrette l'absence d'Yvonick Renard qui a présidé ce groupe de travail. Il lui transmet ses remerciements pour tout ce qu'il a apporté au Cnis durant les nombreuses années où il a participé au bureau.

Jean-Marc BÉGUIN rappelle le **contexte** dans lequel se situe le rapport. En matière de statistiques d'entreprises, le projet de l'Insee du moyen terme précédent, Resane, comprend deux phases, une réingénierie de processus d'une part et la prise en compte des groupes dans les statistiques d'entreprises d'autre part. Il illustre ce second point à partir de deux exemples. Lorsque Mittal rachète Arcelor, cela n'a aucune incidence sur les statistiques d'entreprises alors qu'il s'est passé quelque chose d'important dans le secteur sidérurgique. À l'inverse, quand Renault ou Peugeot se restructurent sur le plan juridique, il ne se passe rien sur le plan économique mais cette opération bouleverse complètement les statistiques d'entreprises : la transformation de leurs usines en sociétés a pour conséquence de multiplier par trois le chiffre d'affaires du secteur automobile.

Ces deux exemples illustrent le fait que les mesures statistiques ne correspondent pas toujours à la réalité économique. Un premier groupe de travail du Cnis, présidé par Monsieur Salustro, a réfléchi aux moyens de transformer les statistiques d'entreprises de sorte qu'elles reflètent mieux la réalité économique. Ce premier groupe, qui a fonctionné pendant deux ans, a conclu que, pour ce faire, il fallait peut-être remplacer les interrogations portant actuellement sur les unités légales, c'est-à-dire les filiales, par des interrogations des véritables entreprises au sens économique, réunions de plusieurs filiales mais fictives au sens juridique dans la mesure où ces nouvelles entités ne possèdent pas de personnalité morale. Il s'agit des divisions opérationnelles de groupes (ou branches opérationnelles ou métiers selon la dénomination que leur donnent les groupes). Le découpage des groupes en ces nouvelles entités s'appelle profilage.

Une question demeure en suspens : tout l'environnement juridique de la statistique est assis sur le fait que l'on interroge des entités qui possèdent la personnalité morale. Cette modification implique qu'il n'y a plus aucun support juridique fondant l'interrogation de ces nouvelles entités. Le groupe du Cnis « conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique » devait donc réfléchir à l'élaboration d'un cadre juridique dans lequel allaient se situer les futurs répondants.

La présidence de ce groupe était assurée par Monsieur Yvonick Renard, représentant du Medef, dont il regrette aujourd'hui l'absence. Le rapporteur était l'ancien chef du centre de la production statistique du Sessi.

Il rappelle que le **mandat du groupe** comportait trois dimensions :

- l'avenir des règles du secret et de confidentialité,
- la manière de diffuser la composition de ces nouvelles entités appelées divisions opérationnelles de groupe ou « entreprises issues du profilage » dans le rapport,
- l'impact de cette nouvelle technique sur la diffusion générale des statistiques (les agrégats, les différentes listes et les résultats individuels diffusés dans le cadre de la statistique d'entreprise).

La philosophie du groupe de travail a été de généraliser à ces nouvelles entreprises ce qui était valable auparavant pour les entreprises identifiées aux unités légales.

Trois cibles ont été définies pour le profilage :

1. Pour les plus grands groupes (une centaine de plus de 10 000 salariés), l'objectif est d'obtenir d'eux sous une forme contractuelle, un maximum de « droits à diffusion » de façon à ce qu'ils

soient les plus transparents possibles, ce qui impliquerait par exemple pour ces groupes qu'ils autoriseraient la diffusion de la composition en filiales des « entreprises » qu'on découperait en leur sein.

2. Les plus petits groupes pour lesquels le droit commun s'applique.
3. Les groupes intermédiaires, employant entre 250 et 10 000 salariés, soit 2 000 groupes environ, qui ont fait l'objet de nombreuses discussions. Le traitement statistique final de ces entités n'a

pas encore été clairement défini. Les débats ont notamment porté sur la façon de les profiler semi-automatiquement : tous les groupes de cette cible ne peuvent pas être rencontrés de façon bilatérale et en même temps, on ne veut pas faire de la consolidation automatique¹. La solution envisagée est de réaliser une consolidation semi-automatique réalisée à partir d'informations issues du domaine public et d'une enquête *ad hoc* qui permettrait d'estimer la part des flux d'échanges internes.

Les propositions :

J.M. BEGUIN ne détaille pas chacune des quinze propositions, assez techniques, que les membres du bureau ont pu consulter mais précise leur liens avec les trois dimensions du mandat : les propositions 1 et 12 se rapportent **au secret statistique et à la confidentialité avec l'application des règles habituelles du secret aux nouvelles entités**. Huit propositions touchent à **la composition des entités** et quatre propositions (numéros 2, 3 et 15) portent sur **la diffusion**. Jean-Marc BÉGUIN précise que la solution la plus logique a quasi systématiquement été retenue.

Jean Marc BÉGUIN souhaite juste insister sur la proposition n° 3 dans laquelle le groupe a réellement « fabriqué » de la jurisprudence à propos de la publication de listes d'entreprises². Le groupe propose de limiter la diffusion de telles listes uniquement aux grandes entreprises et aux entreprises « de taille intermédiaire » au sens d'un décret qui classe les entreprises en quatre catégories, avec l'apparition d'entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5 000 salariés). Le groupe a pris conscience que cette diffusion de listes impose une mise au point du droit pour que cette pratique ancienne soit mieux encadrée. À ce jour, lorsque la liste des dix premières sociétés d'une branche est publiée, il est fréquent que l'on descende assez bas en taille de sociétés. Parmi les 730 branches, retenir les dix premières suppose de retenir 7 300 sociétés dont une partie sera de petite taille. Si on veut avoir l'accord des groupes, il faut donc se limiter en taille.

Débat :

François VINCENT en tant que vice-président du groupe de travail regrette l'absence de Monsieur Renard qui était à l'initiative de ce groupe. L'objet est d'arriver à communiquer des informations les plus exactes possibles. Le but est d'obtenir un accord entre les services statistiques et toutes les entreprises issues du profilage pour faire en sorte de refléter la réalité économique. En tant que membre du bureau du Cnis et vice-président du groupe, François Vincent soutient l'ensemble des propositions. Il attire cependant l'attention des représentants des entreprises sur leur mise en pratique et le travail qui reste à faire auprès de toutes ces entités. Lorsque les entités ne sont pas françaises, un travail de reconstitution des entités économiques devra être réalisé sans avoir d'interlocuteur. C'est la responsabilité du statisticien d'identifier les informations pertinentes dans ce cas.

Benoît ROBIN félicite le groupe de travail pour la réflexion et les débats qu'il a menés sur le profilage dans le prolongement du rapport Salustro en vue de mieux percevoir les contours des différents groupes. Il souhaite des explications sur la distinction entre le protocole d'accord et la convention. Il lui semble souhaitable de retenir avec les entreprises concernées une convention pour

¹ La « consolidation » est l'opération comptable par laquelle on calcule les agrégats comptables se référant à un ensemble de filiales qui – parce qu'elle annule les flux internes entre ces filiales – ne peut pas se ramener à une simple addition des grandeurs correspondantes dans les filiales concernées.

² Actuellement il est fréquent que des publications de la statistique publique indiquent les n plus grandes entreprises d'un secteur ou d'une branche.

assurer la totale transparence dans la transmission des informations, sachant que cette opération est couverte par le secret statistique.

Patrick DUCHATEAU regrette l'absence de Monsieur Renard. Il explique qu'il a la lourde tâche de lui succéder. Il fera part des félicitations que les membres du bureau du Cnis lui ont adressées. Il félicite l'ensemble du groupe pour ce travail et assure le Cnis de l'aide du Medef pour ces travaux. Il souhaite savoir à quelle fréquence les mises à jour de ces périmètres sont envisagées.

Jean CONAN indique que les travaux exposés lui rappellent tout ce qui ressort des unités économiques et sociales. Il demande s'il est arrivé de reprofiler en compilant ou simplement en faisant une distinction à l'intérieur d'un grand groupe. Le fonctionnement des grands groupes en divisions opérationnelles permet d'isoler des entités qui ont un objet concret, physique et social bien identifié. En revanche une constellation de SNC peut concourir au même résultat. Cette question risque de se poser de plus en plus puisque l'industrie dans les grands groupes s'atomise en directions opérationnelles qui vont s'écarter les unes des autres parallèlement à l'agglomération de toutes petites entités pour la sous-traitance par exemple. Il souhaite savoir si le groupe a constaté ce double mouvement et le félicite pour ce travail d'orfèvre.

Roxanne SILBERMAN a noté avec plaisir la mention prévoyant une diffusion aux chercheurs. Elle se demande dans quelle mesure il sera possible de suivre les changements.

Jean-Marc BÉGUIN explique qu'en dehors de deux ou trois expérimentations sur lesquelles le groupe s'est appuyé, les profilages n'ont pas encore véritablement commencé. Il indique que la France s'est proposée d'être le coordonnateur d'une réflexion menée au niveau européen dans le cadre des « ESSnet », réseaux de quelques pays financés par Eurostat en vue de produire ensemble des guides de bonnes pratiques qui s'imposeraient dans le cadre de règlements qui suivraient, ou resteraient à l'état de recommandations. Ce groupe comprend tous les grands pays européens : Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Suisse, Pays-Bas, etc. L'objectif est de s'accorder sur le vocabulaire et les pratiques de profilage. Comme dans le cas des nomenclatures sociales, les réalités économiques ne sont pas identiques dans les différents pays et la définition d'un terme recouvre parfois des situations variées. En France, le problème est de regrouper des petits morceaux alors que cela peut être de découper des grands morceaux dans d'autres pays.

Un règlement d'Eurostat imposera **l'existence d'un répertoire européen des groupes**. Du fait de ce répertoire, certaines informations devront être transmises à Eurostat. L'ambition est d'arriver à définir **une photographie annuelle des groupes au 31 décembre**. Concrètement, l'Insee organise une réunion par an au moins avec les trois ou quatre grands groupes actuellement profilés et espère généraliser cette pratique. Le contour global des groupes est connu par l'intermédiaire d'une enquête

sur les liaisons financières et sera connu à l'avenir grâce aux informations contenues dans la liasse fiscale. En revanche, le découpage et le regroupement de certaines filiales au sein des « divisions opérationnelles » demande une mise au point annuelle avec les groupes. Le critère déterminant est le niveau d'indépendance de l'entité candidate au statut « d'entreprise issue du profilage » : il faut qu'un interlocuteur affirme que telle entité fonctionne de façon pseudo-indépendante parce qu'il a un patron à sa tête et/ou dispose d'un *reporting* interne.

Le protocole d'accord ou convention désignent la même situation dans le rapport. Les débats portant sur ce sujet ont été les suivants : la proposition 14 énumère les points à aborder en cas de protocole formel passé avec les groupes (dénomination, contours, publicité, etc.). Les représentants des groupes et l'expérience ont montré qu'à partir du moment où il y a un engagement écrit, le groupe consulte ses services juridiques ce qui entraîne immédiatement un délai supplémentaire important. La signature d'un accord écrit fait craindre à ces groupes que cela confère une existence trop officielle à ces nouvelles entités. Ils ne souhaitent pas que ces ensembles deviennent un support pour la réglementation (par exemple fiscale). Le groupe de travail n'envisage pas une trop grande confidentialité autour de la composition des périmètres des grandes entreprises puisqu'il s'agit souvent de données publiques. Une des propositions prévoit la non-publication des contours du groupe dans certains cas. J.M. Béguin précise en conclusion que le rapport s'est intéressé aux

groupes définis comme tels à partir des liens financiers et non par des accords de réseaux qui ne sont pas nécessairement capitalistiques.

Jean-Pierre DUPORT annonce qu'il remerciera Yvonick Renard au nom des membres du bureau. Le rapport sera remis officiellement à Lionel Fontagné afin que la commission « Entreprises et stratégies de marché » se charge du travail de suivi des propositions formulées par le groupe de travail.

V. Actualités, Jean-Philippe COTIS

1. Point sur la situation économique

Jean-Philippe COTIS explique, à partir de la note de conjoncture de l'Insee, que le scénario retenu par l'Insee et de nombreux prévisionnistes pour la France et la plupart des pays industriels laisse prévoir une esquisse de reprise technique — c'est-à-dire qu'une décroissance de moins en moins rapide ferait suite à une période marquée par une croissance économique fortement négative. Ce phénomène conduirait à une activité qui se stabiliserait à la fin de l'année, avec une croissance nulle au dernier trimestre au lieu d'une croissance négative initialement prévue.

Les moteurs de cet embryon de reprise technique résident dans le fait qu'après une période d'ajustement marquée par un mouvement massif de déstockage et de réduction des investissements, les entreprises doivent désormais reconstituer les stocks et mettre en œuvre certaines actions pour continuer à fonctionner. Cette situation enclenche presque mécaniquement ce qui est couramment appelé une reprise technique. L'inquiétude porte sur la période suivante. La France a su préserver un socle de consommation des ménages modéré et qui continue à croître légèrement. Cet atout lui a permis d'enregistrer sur l'année écoulée une chute de l'activité moins forte que dans les autres grands pays industriels.

La récession a commencé plus tôt que prévue. Après la révision des comptes et dès le deuxième trimestre 2008, la France a subi une baisse de l'activité. Si le pays sort de la récession au quatrième trimestre 2009, l'économie aura connu six trimestres de croissance négative ce qui constitue une récession de longue durée. En comparaison de la crise de 1929, la sortie de crise s'avèrerait extrêmement rapide, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une crise d'origine bancaire et immobilière, ce type de crises étant historiquement connues pour leur caractère virulent et tenace.

Parallèlement, les politiques publiques conduites d'un point de vue macroéconomique diffèrent largement de celles menées dans les années 1930. À titre d'exemple, les Britanniques voyant leur déficit budgétaire se dégrader avaient décidé d'augmenter les impôts pour revenir à l'équilibre. Les gouvernements n'ont pas commis à nouveau les erreurs passées découlant de politiques macroéconomiques aggravantes. Au contraire, des mesures très actives sur les plans budgétaire, monétaire et financier ont été mises en œuvre pour rétablir le canal du crédit. Les stabilisateurs automatiques sont aujourd'hui beaucoup plus puissants que par le passé. Si les prélèvements obligatoires représentent 50 points de PIB, l'État décide en temps de crise d'abandonner des recettes conséquentes et stabilise ainsi l'économie. Il n'est pas exclu que ce scénario de reprise se poursuive. Il n'est pas possible de tirer des conclusions en se basant sur l'expérience des années 1930 tant la crise actuelle est différente. La situation demeure incertaine et comporte notamment un risque de poursuite d'une croissance molle, c'est-à-dire inférieure à la tendance de la production avec un risque de déflation à terme. À l'inverse, il y a un risque d'hystérésis. Dans ce cas, une partie des personnes ayant quitté le marché du travail se retirent définitivement, ce qui réduit le risque de déflation car ces personnes n'exercent plus une pression sur les salaires. Cependant, avec la montée du chômage, les coûts humains et sociaux s'aggravent. Aucune des deux branches de cette alternative n'est souhaitable. Il faut espérer que les politiques macroéconomiques permettent un retour à la croissance tendancielle le plus vite possible.

Les politiques monétaires ont été extrêmement actives : baisses de taux, injections de liquidités, rachats d'actifs de toute nature. Les politiques budgétaires sont variables. Celle menée aux États-Unis est très active puisque le pays ne dispose pas de stabilisateurs automatiques parce que les états de la fédération américaine ont pour obligation de parvenir à l'équilibre quelle que soit la période. En cas de récession, ils doivent ainsi relever les impôts ou réduire les dépenses ce qui déstabilise la

conjoncture et oblige alors l'État fédéral à mener des politiques discrétionnaires ambitieuses. En France, les mesures sont ciblées sur les personnes dont la propension à consommer est la plus forte, les ménages aux revenus modestes et moyens, puis sur les travaux publics sachant que, dans l'intervalle, une partie des mesures aura du mal à porter ses fruits. Les mesures de soutien à court terme de la consommation perdurent mais la baisse du prix des matières premières qui a soutenu le pouvoir d'achat est appelée à prendre fin. Il existe donc une période de vulnérabilité entre le moment où l'économie perd le soutien des termes de l'échange et celui où l'impact des efforts de travaux publics se fait sentir.

2. Comptes des ménages par catégories socioprofessionnelles

Jean-Philippe COTIS rappelle que l'étude portant sur les comptes des ménages par catégories socioprofessionnelles a duré plus de deux ans. Elle répond à une demande du groupe de travail du Cnis, le groupe présidé par Jacques Freyssinet sur les inégalités. Elle répondra à tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans le ménage moyen. Cette étude a été publiée dans l'édition 2009 de « l'économie française ».

Ce travail consiste à raccorder les comptes nationaux à des enquêtes réalisées auprès des ménages : les enquêtes dédiées à la santé, l'emploi, le budget de famille, les revenus fiscaux, le logement ou encore l'enquête Banque de France sur les revenus financiers. Ces travaux permettent de dresser une cartographie par niveaux de revenus et catégories sociales des ménages et donne ainsi l'occasion d'apprécier précisément les inégalités par catégories socioprofessionnelles au sein des ménages. Les critères de différenciation sont les suivants : le niveau de vie, la composition familiale, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle. Un des résultats marquants réside dans le fait que les 20 % de ménages les plus aisés concentrent 40 % du revenu disponible brut et 80 % des revenus financiers. Leurs revenus arbitrables atteignent 80 % du total de leurs revenus contre deux tiers pour les 20 % de ménages les plus modestes. Le taux d'épargne croît avec les revenus : il est négatif pour les 20 % les plus pauvres et s'établit à 35 % pour les 20 % de ménages les plus riches. Ces chiffres illustrent une grande dispersion des taux d'épargne qui s'élèvent avec l'âge, même à la retraite. Les jeunes et les familles monoparentales sont les principaux bénéficiaires des transferts privés entre ménages.

3. Commission « Sen-Stiglitz »

La commission « Sen-Stiglitz » remettra son rapport en juillet au Président de la République. Il traitera trois types de sujets : la comptabilité nationale, des mesures du bien-être et les indicateurs de développement durable.

La comptabilité nationale cherche traditionnellement à capturer plutôt l'activité de marché, même s'il y a un certain nombre d'imputations pour compléter. Il s'agit de décrire des activités de production. La commission Stiglitz cherche à élargir les frontières de la comptabilité nationale en essayant de prendre

en compte des productions d'activité un peu différentes comme le travail domestique. Les efforts des parents consacrés à l'éducation de leurs enfants sont ainsi retenus car ils auraient pu faire appel à des prestations privées. De même, la valeur du temps de transport pour se rendre au travail qui est une consommation intermédiaire pourrait être soustraite à la production. D'autres débats intéressants ont porté sur le traitement des dépenses affectées aux prisons. Traditionnellement ces coûts contribuent au PIB non marchand. Certains pensent qu'il s'agit d'une consommation intermédiaire qui devrait être retranchée du PIB : parce qu'elle est mal organisée, la société crée des criminels. Le rapport ne tranche pas systématiquement ces débats.

La mesure du bien-être connaît une explosion de travaux empiriques en psychologie expérimentale. Le groupe comptait ainsi plusieurs représentants brillants de l'école de Princeton notamment le prix Nobel Kahneman qui a mis en lumière que de nombreux raisonnements logiques décrits par les économistes ne se vérifiaient pas dans la réalité et qu'il fallait revoir la définition de la notion de bien-être. L'objectif affiché est d'aboutir à l'élaboration de mesures plus directes du bien-être, ce qui suscite de longs débats. À titre d'illustration, cela peut prendre la forme d'enquêtes auprès des ménages, avec une dimension longitudinale, dans lesquelles ils seraient interrogés de façon

structurée sur les facteurs de bien-être ce qui compléterait les agrégats de comptabilité nationale avec le caractère réducteur que l'on peut leur reconnaître.

Jean-Philippe COTIS explique que le sujet de la **soutenabilité** se caractérise par sa difficulté. Des experts très compétents travaillent sur ce thème. Le Directeur général de l'Insee considère que le rapport n'est pas complètement abouti sur ce point. Le concept idéal serait « *l'adjusted net savings* », c'est-à-dire l'épargne nette ajustée des atteintes à l'environnement.... Il s'avère néanmoins difficile à mettre en œuvre de manière rigoureuse. Il nécessite de mobiliser des informations très coûteuses et complexes. Par ailleurs, des tableaux de bord composés d'indicateurs partiels et locaux permettraient de compléter des données du type de **l'épargne nette ajustée** par des mesures plus illustratives telles que l'empreinte écologique. Ils ne donnent toutefois pas une vision complète et juste de la soutenabilité. Il est possible de dégrader un indicateur d'empreinte tout en ayant par ailleurs créé d'autres formes de capital économique ou social qui contribuent au développement durable. La discussion ne permettra pas d'aboutir à une solution idéale et opérationnelle immédiatement.

Ce rapport présente un intérêt particulier en ce qui concerne les suites qui seront données à ces travaux. Le groupe de travail bénéficie de la forte implication du service statistique de l'OCDE. D'autres institutions comme Eurostat ou l'ONU ont manifesté leur intérêt sur les suites à donner. L'Insee devra examiner également les prolongements à apporter à ce rapport, à la fois ambitieux et inquiétant pour les statisticiens qui sont contraints sur leurs ressources. Cependant, un certain nombre de questions d'avenir y sont posées et qu'il faudra y faire face à un moment donné. Ces travaux constituent une occasion pour rappeler aux responsables politiques l'importance de la statistique publique et les financements qu'il convient d'y allouer.

Débat :

Denis DURAND se dit frappé du fait que la commission Stiglitz rassemble des compétences exceptionnelles alors qu'elle ne fait nullement appel à l'association des citoyens à la problématique abordée. Il souhaite savoir si la procédure désormais prévue permettra d'ouvrir un débat plus large sur cette question. Il explique qu'il a assisté à une conférence de presse de chercheurs et d'organisations sociales qui s'intéressent de près aux travaux de la commission Stiglitz. Les discussions soulignent la nécessité que le grand public et les forces sociales puissent donner leur avis non seulement sur les thèmes abordés en matière de mesure de bien-être mais aussi sur la façon dont les indicateurs sont construits. Il se dit fondamentalement opposé à la notion d'**épargne nette ajustée** qu'il ne considère absolument pas comme un indicateur idéal. Il annonce qu'une concertation éventuelle ferait probablement apparaître des avis contradictoires. Il ajoute que cette concertation devrait porter jusqu'à des aspects proprement statistiques, d'où l'intérêt de donner un rôle au Cnis, voire même de redonner vie aux Cries en vue d'élargir l'audience.

Jean-Philippe COTIS rappelle que ce rapport n'est pas un rapport administratif. Il a été élaboré par des chercheurs et des experts qui se sont interrogés et livrent leurs résultats à la discussion de tous ceux qui se sentent concernés en France et dans tous les pays. Le rapport a été mis en ligne. Des personnes ont pu s'exprimer sur son contenu, ce qui a pu donner lieu à des retouches avant sa publication. Jean-Philippe COTIS assure que le rapport conduira ensuite à l'ouverture d'une discussion publique. Cette situation lui évoque les rencontres de grands économistes d'inspiration keynésienne et des statisticiens après la Seconde guerre mondiale et qui ont enfanté le système des comptes nationaux. Beaucoup de personnes se sont questionnées sur la place de prix Nobel sur des sujets touchant à la statistique. La comptabilité nationale n'est pas un langage naturel mais construit avec une grille conceptuelle sous-jacente d'inspiration keynésienne. Il explique que les statisticiens se saisiront de ce rapport, ce qui conduira à de nombreux débats dont l'issue est encore inconnue. Il s'agit d'une manière d'injecter des préoccupations plus larges que les aspects macroéconomiques ou de description classique pour essayer de s'approcher de questions plus directement pertinentes en termes de bien-être social. Il invite à se réjouir de ce que ce travail existe malgré ses imperfections et son côté inachevé, car il donne un espace important au débat. Beaucoup de questions évoquées n'ont pas de réponses. Le rapport ne constitue pas un manuel technique qui donne des solutions précises à des problèmes déterminés. Il indique qu'il ne sait pas quelles seront les répercussions finales de ce rapport mais souligne son utilité pour les statisticiens, les économistes et le corps social.

Jean-Pierre DUPORT assure qu'il faudra que le bureau du Cnis s'empare du rapport Stiglitz au moment venu afin d'étudier les modalités du travail en liaison avec l'ensemble des commissions thématiques directement concernées.

La prochaine réunion du bureau du Cnis se tiendra le 6 novembre au matin.

Une réunion de bureau élargie aura lieu le 17 novembre de 9h30 à 16h30.